

HOLDING DEROCQ & CO
Société à responsabilité limitée
au capital de 6 137 285 euros
Siège social : 6-8 rue Bernard Palissy
85600 MONTAIGU VENDEE
951 127 166 RCS LA ROCHE SUR YON

DÉCISION UNANIME DES ASSOCIÉS DU 31 MARS 2026

LES SOUSSIGNÉS :

Madame Bérangère DEROCQ, titulaire de 90 000 parts sociales en pleine propriété,
Monsieur Damien DEROCQ, titulaire de 1 137 457 parts sociales en pleine propriété,

Demeurant ensemble 24 route de la Forêt, La Chémairière, 85260 LES BROUZILS, et détenant
1 227 457 parts sociales, soit la totalité des parts de la société à responsabilité limitée HOLDING
DEROCQ & CO désignée ci-dessus,

Agissant en qualité de seuls associés de la société HOLDING DEROCQ & CO et conformément aux
dispositions de l'article L. 223-27 du Code de commerce et de l'article 20-1 des statuts,

ONT PRIS À L'UNANIMITÉ LES DÉCISIONS SUIVANTES :

- Rectification d'une erreur matérielle quant à la nomination d'un commissaire aux comptes dans le
procès-verbal des délibérations de l'assemblée générale ordinaire annuelle du 1^{er} août 2024.
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIÈRE DÉCISION

Les associés ont constaté une erreur matérielle dans la cinquième résolution du procès-verbal des
délibérations de l'assemblée générale ordinaire annuelle du 1^{er} août 2024, quant à l'adresse du
commissaire aux comptes nommé. En effet, il est indiqué que la Société ADECIA AUDIT est
domiciliée au 5 rue Paul Emile Victor, 85000 LA ROCHE SUR YON

Ainsi, les associés décident à l'unanimité de nommer la Société ADECIA AUDIT, dont le siège social
est situé ZAC Bell, rue Paul Emile Victor, 85000 LA ROCHE SUR YON, en qualité de Commissaire aux
Comptes titulaire, sous le régime de l'audit légal classique, pour un mandat de six exercices, soit
jusqu'à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des associés appelée à statuer sur
les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2029.

DEUXIÈME DÉCISION

Les associés décident à l'unanimité de donner tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait
des présentes pour remplir toutes formalités de droit.

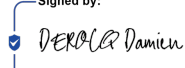
Le présent acte sera mentionné sur le registre des délibérations tenu au siège social et un
exemplaire original signé par tous les associés sera conservé dans les archives de la Société.

À cet effet, un original des présentes est remis au gérant qui le reconnaît.

Le présent acte est signé au moyen d'une signature électronique qui respecte les exigences
relatives à une signature électronique avancée prévues par le règlement (UE) n° 910/2014 du
Parlement européen et du Conseil sur l'identification électronique et les services de confiance pour
les transactions électroniques au sein du marché intérieur, dit "règlement eIDAS".

Damien DEROCQ

Bérangère DEROCQ

Signed by:

AAD7C84B4AE348F...

Signed by:

DA474CD1F075419...